



## Communiqué de presse

### **Initiative Citoyenne de l'Union Européenne d'Espéranto (EEU) "Recommandation de chanter l'hymne européen en espéranto"**

S'appuyant sur le nouveau droit offert aux citoyens de proposer des améliorations au fonctionnement des traités de l'Union européenne, EEU a soumis la proposition suivante pour enregistrement par la Commission européenne.

*" Que l'UE recommande que l'hymne européen soit chanté dans la langue neutre espéranto, lorsque des citoyens souhaitent exprimer leur identité commune européenne "*

Les objectifs de cette initiative citoyenne sont :

- 1) d'aider à renforcer l'identité commune européenne, en harmonie avec les identités nationales, régionales et autres, et ainsi rendre l'UE plus efficace pour les citoyens ;
- 2) d'accroître la participation des citoyens dans l'intégration européenne ;
- 3) d'aider à atteindre 1) et 2) par la mise à disposition de paroles dans une langue neutre, européenne, permettant aux citoyens de les chanter ensemble ;
- 4) de garantir un égal respect pour toutes les langues européennes ;
- 5) de reconfirmer et de rééquilibrer les deux éléments de la devise de l'UE, "Unie dans la diversité", afin d'assurer qu'on ne mette pas trop l'accent sur la diversité au détriment de l'unité.

Parmi les 7 membres du comité de soutien, issus de 7 pays différents de l'UE, figurent le Prix Nobel Reinhard Selten (Allemagne) et l'homme politique reconnu Marco Pannella (Italie).

Le texte de l'hymne européen traditionnel d'EEU peut être lu et écouté sur [www.europo.eu/eo/euhropa-himno](http://www.europo.eu/eo/euhropa-himno), où se trouvent les traductions dans l'ensemble des 23 langues officielles de l'UE, ainsi qu'en croate et plusieurs langues régionales, minoritaires et d'autres langues du monde (chinois, arabe, russe, japonais, hindi, bengali, indonésien). Toute nouvelle traduction est la bienvenue.

La Commission européenne a maintenant 2 mois pour décider si elle accepte d'enregistrer la proposition. Si la Commission est de l'avis que la proposition d'EEU aide effectivement au fonctionnement des traités européens, et que faire une telle proposition est dans les compétences de la Commission, EEU commencera à rassembler le million de signatures dans les 27 pays de l'UE, nécessaires pour que la Commission européenne prenne en compte cette proposition. Il est d'ailleurs à noter qu'il sera possible de la signer en ligne.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter [sean.oriain@web.de](mailto:sean.oriain@web.de) (0032496-597763) ou [jozef.reinvar@gmail.com](mailto:jozef.reinvar@gmail.com).

Bruxelles, le 02 avril 2012